



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aéroports

Question écrite n° 120979

### Texte de la question

M. Roger-Gérard Schwartzberg appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la situation des riverains de l'aéroport d'Orly, qui subissent d'importantes nuisances sonores qui affectent leur tranquillité, leur qualité de vie et leur environnement. Or, le trafic aérien sur Paris augmente chaque année de 4 à 5 %. Ainsi le 15 mars, l'Union des aéroports français a annoncé que le trafic enregistré par Aéroports de Paris a progressé de 4,8 % en 2006, avec 82,47 millions de passagers. Bref, les deux aéroports existants, Orly et Roissy, se trouvent de plus en plus utilisés et leurs riverains subissent des nuisances accrues. Le 15 novembre 2001, le gouvernement Jospin avait donc pris la décision de construire un 3e aéroport desservant Paris et avait retenu le site de Chaumes dans la Somme. Cette décision faisait suite à un long processus de concertation dans le cadre de la Commission nationale du débat public entre février et octobre 2001. Construire un 3e aéroport à la périphérie de l'Île-de-France, dans un secteur non habité, permettait de concilier essor du transport aérien et exigence environnementale, en désengorgeant Orly et Roissy et en réduisant les nuisances supportées par leurs riverains. Pourtant, immédiatement après l'élection présidentielle du 5 mai 2002, M. de Robien, député de la Somme nommé ministre des transports, a remis en cause cette décision. Certes, pour éviter la saturation d'Orly et de Roissy, des mesures limitées (utilisation accrue des principaux aéroports régionaux, développement du réseau TGV etc.) sont utiles mais ne peuvent suffire à elles seules. Renoncer au 3e aéroport, c'est en fait décider d'augmenter le trafic aérien à Orly et Roissy et donc les nuisances sonores. C'est en réalité sacrifier les riverains et préparer des nuisances supplémentaires. Seule la construction d'un 3e aéroport permettra de désengorger Orly et Roissy, de diminuer les nuisances subies par leurs riverains et d'améliorer leur qualité de vie. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas indispensable de revenir à la décision gouvernementale du 15 novembre 2001 et de lancer la construction de ce 3e aéroport. Par ailleurs, il appelle son attention sur l'absolue nécessité de maintenir le couvre-feu, qui interdit l'utilisation des postes d'Orly la nuit, et le plafonnement du trafic de cet aéroport, décidé par l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 qui fixe à 250 000 le nombre de maximum de créneaux attribuables aux compagnies aériennes, soit un plafond de 200 000 mouvements annuels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Roger-Gérard Schwartzberg](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120979

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2007, page 2839